



**InfEAU-Lettre AESEQ**

## **Numéro spécial sur la COVID-19**

(Bulletin no 22 - 2020-05-08)

# **Prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada**

*Devant la dégradation de l'économie et la hausse inédite du taux de chômage au Canada, notamment au Québec, le gouvernement canadien, par le biais du Premier Ministre Trudeau, a annoncé la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) pour une période indéterminée.*

### **PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE LA SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA**

Initialement prévue pour une période de 12 semaines qui devait se terminer le 6 juin prochain, le gouvernement canadien, par le biais du Premier Ministre Trudeau, a annoncé la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) **pour une période indéterminée** étant donné la grave détérioration de l'économie canadienne et la hausse inédite du taux de chômage, notamment au Québec. Les détails devraient être connus la semaine prochaine, selon Monsieur Trudeau.

Rappelons que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) couvre 75 % des salaires des travailleurs d'entreprises, de toute taille et de tous les secteurs, frappés par la crise de la COVID-19. La subvention plafonne à hauteur de 847\$ par semaine par employé. Pour être admissible à la subvention salariale, une entreprise doit avoir subi une diminution de ses revenus bruts d'au moins 15 % en mars et de 30 % en avril et en mai 2020.

M. Trudeau n'a pas fermé la porte à prolonger aussi la durée de la *Prestation canadienne d'urgence (PCU)* de 2000\$ par mois, mais il estime que cela sera nécessaire. Le Premier Ministre fait valoir qu'au fur et à mesure que l'économie commencera à rouvrir, les Canadiens seront de plus en plus nombreux à bénéficier de la subvention salariale plutôt que la PCU. C'est un dossier à suivre...

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter : 514-893-1772**

**[info@aeseq.com](mailto:info@aeseq.com)**

Daniel Schanck, M.Sc.

Directeur général, AESEQ inc.